



Saint-Antoine-sur-Richelieu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 20 h, le mardi 13 décembre 2022 et tenue à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage, à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller # 6;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;

Est également présente à la séance, madame :

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance extraordinaire

2022-12-407

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

CONSIDÉRANT l'avis public du 8 décembre en lien avec la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 sur l'adoption du budget pour l'année 2023 et du plan triennal d'immobilisation pour les années 2023-2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue en présentiel à la Maison de la culture Eulalie-Durocher, située au 1028, rue du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance extraordinaire du 13 décembre 2022 est ouverte par le maire à 20 h.

ADOPTÉE

2022-12-408

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2022-12-409

3. Budget 2023 - adoption

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que le budget pour l'an 2023 soit adopté tel que déposé :

Revenus	2023	2022
Taxes	2 773 970 \$	2 494 726 \$
Tenant lieu de taxes	46 888 \$	38 343 \$
Transferts	212 322 \$	147 867 \$
Services rendus	93 500 \$	96 560 \$
Imposition de droits	105 500 \$	118 500 \$
Intérêts	8 250 \$	13 000 \$
Autres	22 000 \$	22 000 \$
Total des revenus	3 262 430 \$	2 930 996 \$

Dépenses	2023	2022
Administration générale	640 047 \$	572 434 \$
Sécurité publique	578 126 \$	511 581 \$
Transport	643 697 \$	580 350 \$
Hygiène du milieu	571 645 \$	537 750 \$
Santé et bien-être	2 630 \$	2 000 \$
Aménagement et urbanisme	104 495 \$	107 755 \$
Loisirs et culture	592 240 \$	512 270 \$
Frais de financement	75 967 \$	50 290 \$
Financement	147 446 \$	130 646 \$
Affectation et activités d'investissement	- 93 863 \$	- 73 080 \$
Total des revenus	3 262 430 \$	2 931 996 \$

ADOPTÉE

2022-12-410

4. Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 - adoption

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers que le Programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel que déposé :

Projets d'investissements	2023	2024	2025	Sources de financement (prévisionnel)
Travaux publics				
Asphaltage, drainage et frais	150 000 \$			Règlement d'emprunt

d'ingénierie de la rue des Prairies				
Resurfacement des chemins – maintien des actifs			100 000 \$	Budget courant
Afficheur de vitesse	5 000 \$	5 000 \$		Budget courant
Réfection de la rue Stéphane			250 000 \$	Règlement d'emprunt
Divers équipements pour le service des travaux publics	32 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	2023 : Acquisition en commun avec une autre municipalité et fonds de roulement
Hygiène du milieu				
Réfection du pluvial et de l'aqueduc des rues Denis	596 656 \$			TECQ 2019-2023
Réfection du pluvial dans le secteur de la Pomme d'Or et Moulin-Payet			600 000 \$	TECQ 2024-2029
Acquisition de stations de récupérations pour les édifices et les parcs municipaux	4 000 \$			
Administration				
Réfection du toit et de la ventilation de l'immeuble municipal (1060, rue du Moulin-Payet)	998 800 \$			TECQ 2019-2023, PRABAM (subvention), règlement d'emprunt
Aménagement de locaux pour service de garde au centre communautaire	39 000 \$			Surplus accumulé non affecté
Acquisition et installations de mâts à drapeau (intérieur et extérieur)	5 000 \$			
Réfection et aménagement de l'édifice au 16, rue Marie-Rose		100 000 \$		Immobilisation - surplus accumulé non affecté
Ajout d'un système de rangement au garage municipal		30 000 \$		
Acquisition de véhicules électrique pour le service des travaux publics		70 000 \$	80 000 \$	Fonds de roulement
Loisirs, culture, parcs et terrains de jeux				
Aménagement de jeux d'eau et d'une aire de détente	380 000 \$			
Aménagement d'un terrain de mini putt		5 000 \$		Budget courant
Halte cycliste parc Myoki Tanobe	4 000 \$			Budget courant

Réfection du terrain de soccer (1060, rue du Moulin-Payet) incluant l'ajout d'une remise et de mobilier extérieur	144 870 \$			Subvention – PAFIR (66%)
Acquisition d'équipement et mobilier pour la bibliothèque	4 800 \$			Budget courant
Réfection de la maison de la culture		800 000 \$		Subventions et emprunt
Aménagement d'un circuit tout terrain fermé (pump track)			225 000 \$	Subvention et surplus accumulé non affecté
Aménagement d'un parc			75 000 \$	Fonds de parcs et terrains de jeux – surplus accumulé non affecté
Incendie et sécurité civile				
Acquisition de 10 «Aprias»	17 500 \$			
Somme des coûts par année (excluant les taxes)	2 381 626 \$	1 030 000 \$	1 350 000 \$	

ADOPTÉE

5. Période de questions

Une période de questions portant uniquement sur le budget et le plan triennal d'immobilisation est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximum. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toute question s'il la juge offensante ou inappropriée.

6. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 19.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

2022-12-411

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.